L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 29 DECEMBRE 1892.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de..........1 P. M.
JEUDIS..........1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville) 3 P. M.

Revenant, quittera Madisonville, les

LUNDIS..........5:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing..........7 A. M.
VENDREDIS " "..........7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

Excursions:
TOUS LES DIMANCHES par le train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agents
1er mai— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, Collier, mercredi, 28 décem
LA NORMANDIE, Laurent, samedi, 31 décem.
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 7 janvier

Prix de passage pour le Havre

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$90 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60

Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST, Agent général du Sud, 45 rue Baronne
—Ou à—
A. MOULTON, 29 rue du Camp. J. BUISSON, Bourbon et Toulouse.

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

NIAGARA..........Vendredi, 30 déc.
KNICKERBOCKER..........Mardi, 3 janvier.
HUDSON..........Vendredi, 6 janv.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison un Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connection à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphia, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamboats pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N. Orléans San Antonio Express.. 8.00 p m California Express, daily 9:45 a m	Arrivée à la N.-Orléans San Antonio Express.. 7:08 a m California Express, daily 10:55pm

Chars-dortoirs entre New Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Mexico et la ville de Mexico sur le train partant à 9:45 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, G-n'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps pour Cinc'ti 24 1-2 heures
Temps pour New York 41 heures
Temps pour Atlanta 16 heures

VESTIBULE	No 6 Limited	No 2. Limited.
Part de la N.-Orléans	3:30 p. m.	7:30 a.m.
Arrive à Meridian	11:50 p. m.	1:20 p.m.
Arrive à Birmingham	12:50 p. m.	6:37 a.m.
Arrive à Chattanooga	6:50 p.m.	6:30 a.m.
Arrive à Bergin	3:39 a.m.	5:05 p.m.
Arrive à Lexington	4:35 a.m.	6:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	7:20 a.m.	8:30 p.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle-Orléans à Washington, et char-buffet pour New York.

Le trajet entre New York et la Nouvelle-Orléans se fait plus rapidement que sur toute autre ligne qui existe entre ces deux villes.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O. R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent, New Orleans.
2 mars—

Scientific American Agency for

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York.

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.

ASSURANCES.

Vingt-cinquième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans, Lne.

Incorporée 20 février 1866. Réincorporée 17 janvier 1891.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1891:

Primes sur incendies	$319,882 66	
Primes maritimes	1,775 92	
Primes des rivières	3,353 33	
Total des primes	$325,012 91	
A ajouter: Primes non expirées de 1890	44,168 67	
Total		$369,182 58
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$26,804 50	
Moins salaires et dépenses générales	13,841 71—	12,962 79
Fonds de surplus		$1,490 62
Total		$383,636 19
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$91,271 06	
Sur risques maritimes	2,381 55	
Sur risques de rivières	4,868 28	
	$98,520 89	
Réassurances	27,898 19	
Primes remises et commissions	55,336 16	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	12,496 17	
		204,349 53
Profits bruts		$99,393 66
Réservé		
Pour primes non expirées	$44,850 20	
Pertes d'incendies non payées	13,052 64	
Dividende 5 0/0 de Juillet 1891	10,000 00	
Dividende 5 0/0 de Janvier 1892	10,000 00	
Fonds de surplus, 1891	21,490 32—	99,393 66

ACTIF

Billets pour primes	$127 15
Primes en voie de collection	36,715 73
Prêts sur nantissement	5,275 00
Prêts sur hypothèques	5,467 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	98,162 90
Stocks de banques, d'assurances et autres	34,621 00
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 34
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	29,396 32
	$289,293 66

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	21,490 32
Réservé pour primes non expirées	44,850 20
Réservé pour pertes non payées sur incendie	13,052 64
Réservé pour dividende 5 pour cent, 1er janvier 1892	10,000 00
	$289,393 66

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de janvier 1892.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a déclaré un second dividende semestriel de CINQ (5) POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1891, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	J. B. REYNES,
J. J. WECKERLING,	A. G. RICKS,
J. HASSINGER,	GEO LIEDELICH
L. GRUNEWALD,	JOHN G. MOLL,
FRANK VATTER,	D. BERNHARDT,
J. E. MERILH,	M. VONDERBANK,
J. J. LANGLES,	EMIL WEBER,
F. W. DIELMANN,	A. THIESEN.

17 janv—30t

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY

OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 49 rue du Camp.

SIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Cette Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie		$ 79,660 71
Ajoutez: primes non acquises pour 1889		20,006 67
		$ 99,667 38
A déduire:		
Pertes par les incendies	$30,348 94	
Réassurances	4,242 52	
Primes remboursées	5,350 89	
Commission et courtage	3,206 02	
Dépenses, générales, menus excomptés et intérêt	15,955 24	
		$ 52,506 71
		$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées	6,016 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20	
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,952 36	
Au fonds de réserve	6,286 11	
		$ 47,160 67

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$ 1,221 16
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques	175,061 62
Billets à recevoir	1,3?5 42
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et comptant	41,595 71
Primes en cours de collection	42,272 15
Meubles de bureau et accessoires	5,181 93
	$283,458 01

PASSIF.

Capital-actions		$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	6,019 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20	
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,532 81	
		$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. RENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, 21e jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.

A une réunion du Conseil de Direction, tenu ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.

I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. H. RENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. Bierhorst,	A. H. Isaacson,
Peter Blaise,	I. N. Marks,
P. Doerr,	A. H. Sievert,
H. Ellermann,	Jacob Schoen,
Jno. Everett,	J. H. Schierman,
P. Hagan,	Otto Thoman,
John Fitzpatrick,	George Zetsma
C. Taylor Gauche,	

26janv—1 an

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1891:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$518,578 30	
Sur risques de rivières	14,385 97	
Sur risques de mer	9,343 65	
		$542,307 92
A ajouter:		
Primes non acquises de 1890		133,881 10
Total des primes		$676,189 02
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		23,763 68
Revenu total		$699,951 70
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$327,690 36	
Sur risques de rivières	5,644 92	
Sur risques maritimes	6,647 24	
Total pertes payées	$339,982 52	
Primes remboursées et cancellations	67,027 97	
Commissions	31,555 60	
Réassurances	47,130 73	
Taxes et licences (y compris toutes les taxes arriérées)	17,994 41	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, inventaires, frais judiciaires etc.	48,544 97	
Total des déboursés		$552,235 60
Surplus		$136,256 10
Desquels—		
Réservé pour risques non expirés		$133,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		44,856 55
Profits et pertes		12,830 96
		$136,256 10

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir:		
En banques	$101,444 36	
Au bureau	3,615 10—	$105,059 46
$100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crescent		105,560 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		192,000 00
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		29,250 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		25,500 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérals)		18,885 0
Une action du capital du N. O. Board of Trade		20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		125 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co		335 00
Une action French Opera House Co		150 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Primes en cours de perception		65,731 62
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.		2,000 00
		$545,096 10

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Fonds de réserve	60,000 00
Dividendes non payés	340 00
Réservé pour risques non expirés	133,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	44,856 55
Balance (non compris le dividende de juillet 1891)	330 96
	$545,096 10

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1892.

H. T. DUCROS, notaire.
128 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, F. G. ERNST, J. H. MENGE.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, Lne. 19 janvier 1892.
20 janv—1m

Vingt-deuxième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1891.

Primes reçues:		
Sur risques de feu	$356,636 85	
Sur risques de marine	1,754 12	
Sur risques de rivière	2,721 76	
		$361,113 43
A ajouter, primes non acquises de 1890		24,930 00
Primes totales		$386,043 43
A ajouter, intérêts et profits et pertes		22,197 08
Revenus		$319,240 66
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$107,150 23	
Sur risques de marine	1,176 73	
Sur risques de rivière	1,397 08	
Total des pertes payées	$109,723 54	
Retour de primes et cancellations	25,308 04	
Commissions	35,370 86	
Réassurances	19,764 90	
Taxes et Licences	8,231 41	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des souscripteurs, compris le sauvetage	30,545 55	
Déboursés		$238,686 46
A déduire:		
Primes non acquises	$52,974 00	$76,611 02
Pertes ajustées et non ajustées	25,000 00	77,974 00
Pertes		$1,363 36

ACTIF.

Argent en caisse	$ 53,235 21
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0	11,300 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	128,260 00
$60,520 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	96,832 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0	22,250 00
10 Actions Germania Ins'ce Co.	1,150 00
Primes en voie de recouvrement	31,546 66
Prêts sur hypothèque	17,750 00
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes	4,973 35
Meubles et installations de bureau	2,500 00
	$369,850 22

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	2,238 60
Réservé pour primes non-acquises	52,974 00
Réservé pour pertes ajustées et non-ajustées	25,000 00
	$380,212 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 1892.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que le 14ème jour d'avril 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les réglements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les 'cts de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des réglements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits réglements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.

Par le Gouverneur:
GEO. SPENCER, Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en coton.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils ne débarquent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau ou de la manipulation d'une maladie pestilentielle à la Quarantaine pendant la désinfection. Ces passagers sont requis d'avoir dans leurs malles des effets des dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils courraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Le cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et la nettoyer aisément.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et intérieure, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention.
30 avril—2r

LE FRANCO-LOUISIANAIS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans Lne. 5 nov—

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 28 décembre 1892.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Jusqu'ici aujourd'hui	$6,373,963 00	$1,106 000 00
Même temps la semaine dernière	11 707,083 00	1,365,550 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

MONTAIS. — Souverains Victoria, $4 80 @ 4 90; 20-francs, $3 80 @ 3 90; doublons espagnols, $15 40 @ 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70, or léger américain, 97@97½c; argent mexicain 73@75 par dt; dollars mexicains, 65@65; sols péruviens, 59@60; pesos chiliens, 59@60; argent anglais, par £, $4 80@4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 18½@19½.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—La demande continue bonne, le montant est considérable et les taux fermes.

Papier exceptionnel de A1	—@8
Prêts sur garanties collatérales	6@7
Time de do	7@8
Papier hypothécaire	—@8

New-York—Taux de l'argent 5 0/0.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3; consols 98 1;16 ex int. pour l'argent, —— ex int pour l'accompte de janvier; U. S. 4's ——. Paris—Rentes—97.30.

Argent en lingots (par oz fin) — London 38¾; New York 83¾ à 83; Nlle-Orléans 83¾.

CHANGE.

REICHMARKS—94⅞.

Le STERLING est stable.

Commercial (60 jours)	484	484½
Traites de banques (60 jours)	486	

Les FRANCS sont stables.

Francs de commerce (60 jours)	5.20
Traites de banques (60 jours)	5.18

Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est stable.

Traites de commerce 50c. d'esc.
Traites de banques $1 00 de prime.
Traites de banques pour collection $1 00 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.
72 actions Canal and Claiborne RR...... 41
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.
10 actions Germania National Bank.... 212
$500 New Consols.......... 90
12,000........do.......... 90

Appel de 2 P. M.
$6,000 New Consols.......... 90
2,000....do....(Sel. Friday).... 90½
5,000....do....(Buy. wk & int).. 90
Après l'appel de 2 P. M.
$2,600 New Consols.......... 90
$2,800 Old Consols.......... 98½
3,000.......do.......... 98½

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American National	100	120	....
Bank of Commerce	10	16¾	17½
Canal & Banking Co	100	162	....
Citizens'	100	82	85½
Germania National	100	217	220
Germania Savings	100	....	....
Hibernia National	100	210	220
Louisiana National	100	180	190
Metropolitan	100	179	....
Mutual National	100	....	1 2
N. O. National	100	745	....
People's	50	108½	112½
State National	100	123	140
Union National	100	140	143
Whitney National	100	350	....
Southern National	100	110½	112½
Traders'	100	....	100
N. O. Co-operative B'k'g As.		23	30

Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	48	....
Firemen's	50	8	....
Germania Ins. Co	100	80	....
Hibernia Ins	100	42	....
Home Ins	100	....	....
Lafayette	50	75	....
Merchants Mutual	100	81	90
Mechanics' and Traders	100	106	112
New Orleans Ins. Ass	30	19½	24
Sun Mutual Ins	100	115½	120
Southern Ins. Co	100	90	97
Teutonia	100	119	....

Chemins de fer urbains.			
Carrollton	Ex. 100	144½	146
Crescent City	100	100½	106
Canal and Claiborne	40	40½	48
New Orleans City	100	144	145
Orleans	30	67½	69½
St-Charles Street	50	100	102½
Privilege on Carrollton RR		....	....

Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	44½	46½
Imp. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co	100	80	85½
Consumers' Ice Co	100	....	....
Louisiana Ice Man. Co	50	....	....
Metairie Cem'y Ass	100	....	....
N. O. Gas Light Co	100	105½	106½
N. O. Waterworks Co	100	104	....
N. O. Brewing Ass	100	99½	100
N. O. Cold Storage Co	100	....	....
French Opera Association	250	....	....
Sugar Shed Co	50	25	30
Louisiana Electric Light Co	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co	100	....	....
St. Martin's Oil Works		....	....
Standard Place Ex. Co. of Chicago	10	2	3½
Jockey Club	100	....	....
Comb. T. Stand		....	....
M. L. & R. As		....	....
Edison Elec. Illumin'g. Co		....	....
Takamine Ferment Co		....	....
Rosetta Gravel	100	....	....
Varie. Theatre		....	....
Graham P. S. Co	10	....	....
Cherokee Iron Man'f'g Co		....	....
Jackson Brewery	100	94	100
24 Mort. Bd.			
C. C. Furniture Co		....	....
Independent Oil Works		....	....
Potens Insurance		....	....
Jackson Coal & Coke Co		....	....
Louisiana Furniture Co		....	....
Southern Athletic Club		....	....
Young Men's Ath. Club		....	....
N. O. & North Eastern RR		....	....
Independent Cotton Oil Bonds		....	....
Amer. Cot. Oil Deb.		....	....
Washington Artillery bonds.		....	....
Algiers Brew Ass. 1st Mort. Bond (6 0/0)		....	....

Bons d'Etat.		
Old Louisiana 4's	98½	99
New Consols	90¼	90½
Atchafalaya de	99	100
5th District Levee Bds	96½	99

Bons de ville.		
Premiums	165½	166½
Premium drawn number	209	220
Privilege on Premiums	⅝	¾
City 4's	102½	....
Consolidated 6's, Crescent	....	....
Extended 6's, Consol	106½	....
Extended 6's, Cons. Crescent	106½	107
Extended 5's	106	....
Extended 6's, R. R.	....	....
Extended 6's, Waterworks	....	....
Extended 6's, Park	....	....
City 6 per cent certificates	....	....
Consolidated coupons	....	....
City 5's	100½	100¾
City 7's, old	104½	....
City 7's, new	....	....
City 7's,	....	....
Houston Funding	....	....
Houston Reg. Com	....	....

Bons divers.		
United States 4's	113	114¼
Canal and Claib. St. R. R. mort.	....	....
C. N. L. & N. O. R. R. Co	....	....
Jackson R. R. 1st mort. coup.	....	....
Jackson R. R. 2d mort. debt.	....	....
Cotton Exchange Stock	....	....
Board of Trade Stock	....	....
Produce Exchange Stock	....	....
Mech., Dealers and Lumb. Ex.	....	....
Sugar Exchange	....	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's	127	129
Morgan's L. and T. R. R. 6's	116	120
New Orleans Gas bonds	....	....
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort.	....	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort.	....	....
St-Charles Hotel Co. mort.	....	....
Crescent City RR. 1st	100	....
Crescent City RR. new	100	....
N. O. City Railroad Co. mort	120	123
St-Charles St. RR. Co. mort.	....	....
Carrollton RR. Co. mort	....	....
Carrollton RR. Co. mort. (1892)	....	....
Carrollton RR. Co. mort (1906)	....	....
N. O. Waterworks Co. 1st mort.	....	....
N. O. Brewing Association bonds.	105½	106½
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort.	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort.	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort.	....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort.	....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort.	....	....
Cherokee mort. Bon ls	....	....
Hyton Land Company bonds	....	....
Edison Bonds	....	....
Levee & Cotton Press mort.	....	....
Cotton Exchange 1st mort.	....	....

Certificats et Warrants.		
State Warrants, ordinary, 1884	....	....
State Warrants, ordinary, 1885	....	....
State Warrants, ordinary, 1886	....	....
State Warrants, ordinary, 1887	....	....
State Warrants, ordinary, 1888	....	....
Police certificates	....	....
School certificates	....	....
City scrip, old	....	....
City scrip, new	....	....
Jem. int. cert. ou State consols	....	....
Certificats émis en vertu de l'acte 93 de 1880	....	....
Unpaid State coupons No 12	12	....
Unpaid State coup. prior to No 12	21	....
State school warrants	....	....

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

MARCHÉ DE LA NLLE-ORLÉANS SUR PLACE.

Le Coton. Recettes à rapport aujourd'hui des ventes de 4,100 balles et 1,000 à arriver.

Le marché est calme.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ¼c. plus bas que les cotés.

	Aujourd'hui		Hier	
Low Ordinary	7⅛	nom	7⅛	nom
Ordinary	8 1/16	"	8 1/16	"
Good Ordinary	8⅝	"	8⅝	"
Low Middling	9	"	9	"
Middling	9⅜	"	9⅜	"
Good Middling	9⅞	"	9⅞	"
Middling Fair	10⅜	"	10⅜	"
Fair	11 9/16	nom	11 9/16	nom

FUTURS

Calmes.

Janvier 9.51 à 9.53; février 9.56 à 9.60; mars 9.66 à 9.67; avril 9.73 à 9.74; mai 9.81 à ——; juin 9.87 à 9.90; juillet 9.93 à 9.96; août —— à ——; septembre —— à ——; octobre —— à ——; novembre —— à ——; décembre 9.50 à ——.

Les ventes comprennent 44,500 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling coton coté à Galveston 9¼; à Mobile 9 7/16; à Savannah 9⅝; à Charleston 9⅜; à Wilmington 9⅜ nom; à Norfolk 9 3/16; à Baltimore 10; à Boston 9⅞; à Philadelphie 10¼; à Memphis 9⅜; à Augusta 9⅞.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Calme.

Coton: Middling Gulf 10⅛.

FUTURS.

Stables.

Janvier 9.65 à ——; février 9.78 à 9.79; mars 9.89 à 9.90; avril 9.99 à ——; mai 10.06 à 10.09; juin 10.17 à 10.18; juillet 10.24 à 10.25; août 10.28 à 10.30; septembre —— à ——; octobre —— à ——; novembre —— à ——; décembre 9.64 à 9.66.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 962,341 balles; même temps l'année dernière, 1,477,608 balles, à tous les ports des Etats-Unis, 3,499,364 balles; même temps l'année dernière, 4,642,023 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 3,014,382 balles; même temps l'année dernière, 834,528 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 2,365,474 balles; même temps l'année dernière, 2,963,210 balles.

STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 351,927 balles; même temps l'année dernière, 450,033 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 1,159,948 balles, même temps, l'année dernière, 1,311,502 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Stable.

Coton—5¼ pour le Middling Américain.

FUTURS.

Fermes.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et stable.

Coton—61½fr. pour l'Ordinaire (sur place), 66 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 63½fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Faibles.

SUCRE ET MELASSE.

Jobbing ⅛ à ¼c plus élevé par livre pour le sucre, et 2 à 3c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.

SUCRE—OPEN KETTLE—Fort.

Choice		3⅛@ —
Strictly prime		3⅛@ —
Prime		3 @3 1/16
Fully Fair		3 @3 1/16
Good fair		2⅞@2 15/16
Fair		2⅞@2 15/16
Good common		2⅝@ 2¾
Common		2½@ 2⅝
Inferior		2¼@ 2⅜

CENTRIFUGAL—Stable.

Plantation granulated	4 9/16@——
Off granulated	——@ 4¼
Choice white	——@ 4¼
Off white	4⅛@ 4¼
Gray off white	3⅞@ 4
Fancy yellow	3⅞@ ——
Choice yellow	3 13/16@3 7/8
Prime yellow	3 11/16@3 3/4
Off yellow	3 1/2@3 5/8
Seconds	2⅝@ 3⅛
Refining Grades	——@ ——

MELASSE—OPEN KETTLE—Fort.

Fancy	——@33
Choice	30 @31
Strictly prime	28 @29
Good prime	26 @27
Prime	24 @25
Good fair	22 @23
Fair	20 @21
Good common	18 @19
Common	——@——
Inferior	——@——
Fermenting stock 3 à 5c. off par gallon.	

CENTRIFUGAL—Fort.

Fancy	——@——
Choice	——@18
Strictly prime	16 @——
Good prime	15 @16
Prime	13 @15
Good fair	9 @12
Fair	8 @11
Good common	7 @ 9
Common	6 @ 7
Inferior	——@ 5
Fermenting	3 @ 4

SIROP NOUVEAU—22 à 26.

RIZ.
(Au Board of Trade)

RIZ ECALÉ—Stable.

Head	3⅞@4¼
Prime	——@——
Good	3¼@3⅞
Fair	2⅞@3⅛
Ordinary	2⅝@2¾
Common	2⅜@2½
No 2	1⅞@2

RIZ BRUT—Stable.
Cotes du riz brut:
Honduras stable $1 50 à 2 75.
Caroline stable $1 50 à 2 50.
RIZ POLI—$15 00 à 16 00.
SON—$6 00 à 10 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Stable.

Patents $4 70 à 3 80; extra fancy $3 20 à 3 40, fancy nominal le baril.

FARINE DE MAIS—$—— à 2 20

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents 3 80 à 4½ le baril, extra fancy $3 55 à 3 65; fancy $3 35 à 3 45; Minnesota flour, bakers 4¼ à 4⅜; Straights 4⅛ à 4¼, patents 4⅞.

FARINE DE MAIS—$2 40 à 2 50.
CREAM MEAL—Choice $2 30.
GRITS—$2 60.
HOMINY—$2 25 à —— le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 00.
OAT MEAL—$6 00 à —— le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote 49 à 50 pour le blanc, —— à 49 pour le mêlé et 50 à 51 pour le jaune.

AVOINE—No 2 de l'Ouest 40 à 41; No 1 —— à 42. Red Rust Proof Oats 38 à 40.

SON—77½ à 82½c.

FOIN—Prime $14 00 à 15 50; Choice $16 00 à 17 00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 6c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont stables.

NOUVEAU MESS PORK—16½ à 16 25.

VIANDES SALÉES SECHES— Epaules 7⅞ à ——; short rib sides 9 à ——; long clear sides —— à 9; short clear sides —— à 9¼.

BACON— Epaules 8¼ à ——; short rib sides 9⅞ à ——; long clear sides 9⅝ à ——; short clear sides 9⅞ à ——.

GRAISSE— En tierçons, raffiné, —— à 8¼; prime steam —— à 11¼.

JAMBON—12½ à 13.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE.

PRODUITS DIVERS—Jeanne—Pork, bbls—Pig pork $15 00 à 16 25; family pork $16 00 à 16 25; prime mess $16 00 à 16 25; extra prime et rump pork $15 50 à 15 75.

Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 8¾ à 9c.; Boneless shoulders 9 à 9¼c.; picnic hams 9 à 9½c; breakfast bacon 12 à 12½c; hams 12 à 13c.

Bœuf—Extra plate $9½ à 10 le baril; plate $8 00 à 8 50; extra mess $7 25 à 7 50; Fulton Market $11 50 à ——; extra plate—demi baril — $5 00 à 5 25; plate $4 50.

EPICERIES.

[illegible]

CAFE MEXICAIN — Prime 21; good 20½; fair 20.

RIZ—De la Louisiane—Offre Choice 75c.; City Fine 58c.; City Crushed 38c.; Bank Salt 40c. la livre; Pocket Salt 1¼ à 5c. suivant la grosseur.

FROMAGE — New York creams 13 à 13½c. la livre; Full crème, à 11½c; Young Americas, full crème, 12 à 12½c; Anglais 11¼ à ——, Jobbing un peu plus élevé.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—En $16 00 à —— par ton.

Tourteaux de graine de coton en dépôt à $24 50 par short ton, pour l'exportation $25 00 f. o. b. par long ton.

Oil cake—$26 50 à —— pour l'exportation f. o. b.

Huile de graine de coton en gros ou pour l'exportation—Prime crude 26c.; in bulk 24c.

TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—

Bonne — 2¼-pound à 7⅛c. par yard, Second 6¼c, 1¾-pound 6½c. Western 2¼-pound 6⅝c. par yard, 2-pound 5⅞c. 1¾-pound 5⅝c.

Twine—Jute 7¼ à 7¾ la livre; Hemp 12½.

COTTON TIES—Arrow 90c à —— le paquet.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 4c. de plus par livre.

Pommes, $3 75 à 4 25 par baril; sèches, par livre, choix à fancy, 6¾ à 7. Amandes, par livre, 15c. Bananes, par régime, $1 50 à 2 00. Noix du Brésil, par livre, 9 à 10c. Citrons, par livre, 18 à 20c. Cranberries, par baril, $8 00 à ——; demi baril $4 50, quart de baril $2 50, Currants, 6 à 7c. Marrons, par livre, 9 à 10c. Coco, par 1000, $37 50 à 40 00; coco packed, 4½ à 5c. pièce. Dates, par livre, 5 à 6c. Figues, par livre, 14 à 15c. Filberts, par livre, 12c. Raisins de la Californie $2 00 à 2 25, de Malaga $8 00 à 10 00 par baril. Raisins de l'Ouest, par 10 lb paniers, 35c. à $1. Limons—par baril $6 00 à 4 00. Oranges—Louisiane par baril $4 50, par boîte $2 25 à 2 50. Pistaches, par livre 5 à 7c. Nouvelles pacanes de la Louisiane 4 à 20c. Ananas, par douzaine, $2 00 à ——. Pruneaux, par lb, 14 à 15c. Raisins, par boîte, Californie $1 60 à 2 60. Noix, par lb, 12 à 15c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

Ces cotes représentent le prix du gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre en lots.

POMMES DE TERRE — De l'Ouest $2 50 à 2 00 par baril.

PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 25 à 1 50.

YAMS—$1 75 à 2 00.

OIGNONS—De l'Ouest $3 50 à 4 00 le baril.

AIL—Italien 60 à 75c. par macoune double.

TOMATES—$2 00 par boisseau.

CHOUX—Home Grown $1 00 à 2 25 par crate.

CHOUCROUTE—De St Louis $7 00 à 8 00.

HARICOTS—Choice Northern med. à 2¼; Northern red kidney choice à 5½; white kidney 5, pois verts 2¼.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 1 à 2c. de plus par douzaine d'œufs.

Grosses volailles de l'Ouest $4 25 à 5 00 la douzaine; poulets $1 50 à 3 00; canards $2 75 à 3 50; oies $5 50 à 6 25; dindes $12 00 à 14 00.

Grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 50; poulets $1 25 à 3 50; canards $2 00 à 3 25; oies $4 50 à 5 00; dindes $12 00 à 14 00.

ŒUFS— Ceux de l'Ouest 17½ à 18½; ceux de la Louisiane 19 à 20.

SUIF—4¼c. la livre pour celui de la ville, du suint de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 22c. la livre.

LAINE—Burry 11 à 15c. la livre; Louisiana clear, coupe de printemps 18 à 19c., coupe d'automne 17 à 18c., clear lake 20 à 21c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4c.; steer et peaux de vaches 20 à 70 livres 3c.; kips 14 à 20 livres 4c.; peaux de veau 25c. pièce; grub selection 3c.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3c., dry flint 5, dry salted 4c. la livre.

PELLETERIE—Otter 50c. à $6 50; castor 5 à 60c. pièce; raccoons 5 à 60c.

PEAUX—Chevreuil 22c. la livre; mouton 10 à 50c. pièce; chèvre 10 à 20c.

MOUSSE—Mêlée 2 à 2¼c. la livre; grise 1½ à 2c., noire 3 à 3¼c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à de pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90; goudron de charbon $3 00 à 6 00 le baril; goudron $1 50 à 5 00. Résine — A B C D E $1 02½ à ——; F $1 10½; G $1 12½; H $1 35; I $1 70; K $2 35; M $3 10; N $3 35, W G $3 95; W W $3 95. Essence de térébenthine 37½. Jobbing 2c. de plus le gallon.

TONNELLERIE—Barils de mélasse $1 35; demi-barils de mélasse 75 à 90c; kegs 45c.; bouteille de sucre $2 60; barils de sucre 39 à 41c.; barils de riz 38 à 40c. Cyprès hors sucre $15 par 1000, cypress hhd staves $64 00 par 1000, bbls poles $18 par 1000, hhd poles $35 par 1000. Jobbing plus élevé.

CHARBON.

PITTSBURG—Par chaland 23 à 26c le baril; famille 50c. le baril, $5 00 la tonne; anthracite $6 00 à 9 50 la ton.; bateaux 40c.; commerce $3 60 à 3 90 la tonne.

ALABAMA—Par baril Corona 50c; Corona stump coal 45c.; Cocona nut coal 35c.; splint coal 45c.; Cahaba 45c.; steam coal sur chars $3 00 à 3 25 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon	$2 25@	2 25
Brandies, du pays, le gallon	1 50@	3 50
Pêche, vieux, le gallon	2 25@	3 50
Pomme, le gallon	2 25@	3 50
Cognac importé, 1862, le gallon	....@	5 25
1878	....@	6 00
1875	....@	6 25
1870	....@	7 00
1865	....@	7 50
1860	....@	8 50
1848	....@	12 50
Otard, Dupuy & Co. Cognac		
1878	....@	6 00
1870	....@	7 50
1864	....@	9 50
1848	....@	10 75
L. P. Claverie & Co. Cognac		
1880	....@	5 50
1873	....@	6 50
1866	....@	7 50
1858	....@	14 50
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 16@	1 18
Ouest	1 16@	1 18
Bourbon	1 40@	3 50
Seigle	1 50@	3 50
Ecosse, importé	4 50@	5 50
Irlande, importé	4 50@	5 50
Duffy's malt whisky, par gallon	....@	3 00
Duffy's malt whisky, par caisse	....@	8 50
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@	1 50
Hollande, par gallon	2 25@	3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon	3 00@	3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse	9 50@	10 00
David Macarthur & Co.'s Old Tom Gin, par caisse	9 50@	10 00
David Macarthur & Co.'s Old Tom Gin, par gallon	2 55@	2 75
Holland, par caisse	2 50@	3 00
Vins Rouges—Claret ordinaire		
la caisse	2 75@	3 50
Imported Médoc, la caisse	....@	5 00
St-Julien, la caisse	....@	5 50
Vertheuil Médoc, la caisse	....@	6 50
Margaux, la caisse	....@	7 00
Château Dillon, la caisse	....@	7 50
Château Dupleasy, la caisse	....@	10 00
Pontet Canet, la caisse	....@	10 00
Larose, la caisse	....@	14 00
Léoville, la caisse	....@	14 00
Château Haut Brion, la caisse	....@	14 00
Château Lafitte, la caisse	....@	24 00
Château Latour, la caisse	....@	22 00
California Claret, le gallon	25@	75
California Zinfandel, le gallon	45@	1 00
Importé, ordinaire, la barrique	57 50@	60 00
Claret de famille, la barrique	65 00@	80 00
Richebon, la barrique	....@	85 00
Monquefort, la barrique	....@	95 00
St-Clément, 1887, la barrique	....@	105 00
Château Dillon, la barrique	....@	125 00
Château Dédon, J. Prom & Co., la barrique	....@	125 00
Château de Portets, J. Prom & Co., la barrique	65 00@	75 00
	90 00@	110 00
Vins Blancs — Californie, le gallon	45@	30
Ordinaire, la caisse	2 75@	3 50
Importé Graves, la caisse	....@	5 00
Importé Sauternes, la caisse	....@	6 00
Importé Haut Sauternes, la caisse	....@	8 00
Imp. Chât. Carbonnieux, la caisse	....@	10 00
Imp. Château d'Arche, la caisse	....@	10 00
Imp. Chât. Suduiraut, la caisse	....@	11 50
Imp. Château Rousset, la caisse	....@	13 25
Imported Château Latour Blanche, la caisse	....@	16 00
Importé Chât. Yquem, la caisse	....@	18 00
Importé de famille, la barrique	20 00@	30 00
Importé fin, la barrique	85 00@	90 00
	100 00@	200 00
Pints $1 de plus par caisse		
Ordinaire, la caisse	2 25@	3 50
Madère, la caisse	4 25@	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Madère, genuine fine, le gallon	3 50@	5 00
Muscat, la caisse	12 00@	25 00

Sherry, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Sherry genuine Xérès, le gallon	1 50@	5 00
[illegible]	20 00@	25 00
[illegible]	5 00@	25 00
Champagne — Rudsheimer carte blanche, quarts		
G. H. Mumm & Co.'s Dry Verzenay	....@	30 50
Extra Dry	....@	27 50
Pollinger & Co.'s carte d'or	....@	31 50
Heidsieck & Co.'s Dry Monopole	....@	28 50
G. H. Mumm & Co.'s, quarts	....@	28 00
Perrier-Jouet — Réserve Royal, quarts	....@	28 00
Perrier-Jouet — Special, quarts	....@	22 50
Moet & Chandon, white seal, etc.	....@	22 50
Reuche, extra Sec, quarts	....@	20 00
Reuche, Sec, quarts	....@	20 50
Reuche Riche, quarts	....@	20 50
Pommery Sec	....@	23 00
Veuve Clicquot	....@	26 75
Louis Roederer, quarts	....@	31 00
Pints $2 de plus par caisse.		
Dominique Royal champagne, Ultra Sec, quarts	29 50@	....
Dominique Royal champagne, Ultra Sec, pints	31 50@	....
Ale et Porter—		
Bass Bros, la douzaine	....@	1 75
Burke, E. J., la douzaine	....@	1 75

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, per 1,000 feet—
Timber No 1, 10c per linear foo.

Scantling No 1	11 00@......
No 2	10 00@......
Boards No 1	12 50@......
No 2	10 00@......
No 3	8 00@ 9 00
No 4	6 00@......
Plank No 1	14 00@15 00
No 2	11 00@12 00
No 3	10 00@11 00
Flooring No 1	16 00@......
No 2	14 00@......
No 3	13 50@14 00
Ceiling and flooring, 1¼x6	20 00@22 00
Weath. b'ds No 1	11 00@......
No 2	7 00@......
Ceiling No 1	11 00@......
No 2	7 00@......
Yellow pine, dressed—	
Flooring No 1	31 00@30 00
No 2	17 00@......
No 3	14 00@15 00
Weath. b'ds No 1	14 50@16 00
No 2	10 00@......
Ceiling No 1	15 00@......
No 2	9 00@......
Boards No 1	12 50@......
No 2	10 00@......
No 4	8 50@......
Cypress—	
Rough b'ds No 1	27 50
No 2	22 50
No 3	15 00
No 4	10 00
No 5	8 00
Dr'ed b'ds No 1	35 00@30 00
No 2	25 00
No 3	22 00
No 4	17 50
No 5	14 50
No 6	12 00
Wharf timber—	
No 1	13 00
No 2	11 50
No 3	9 50
Mahogany timber per ton	60 00@60 00
Cedar timber, per ton	50 00@75 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.	
Oak lumber, per 1000	40 00@50 00
Shingles—16, 18 and 20 inch sawed and split	
Laths, per 1000	2 50@ 3 00
Alabama lime	2 00@......
Cement, domestic	90@ 1 00
Cement, imported	1 30@ 1 50
Slate	2 40@ 2 50
Brick, Lake and I. C. R. R.	7 50@ 7 50
Brick, paving	7 50@ 8 50
Brick, ordinary	10 00@......
Sand	5 00@......
Shells, small	90@......
Shells, large	......@ 35
Plaster, calcined	1 25@ 1 50
Fire brick, American, per 1000	25 00@......
Fire brick, English, per 1000	26 00@......
Fire clay, per barrel	1 65@......
Lake fire clay	50@......
Sewer pipe, per foot	15@ 20

QUINCAILLERIE.

Ames—"I cent hoes," par doz	6 75@ 7 00
Crescent, par doz	......@ 7 25
Diamond axle grease, en boîtes, par gr	5 00@ 5 50
Scott's bellows, 26 to 42-inch, chacun	5 50@18 00
Trace chains, la paire	25@ 75
Ox chains, ⅜, 5-16 et ⅜, par livre	5½@ 7
Hoes A. B. & Co., H. B. No 2-0 $5, par doux	3 25@ 5 00
A. B. & Co., A. B. No 2-0	
par dons	3 50@ 5 00
Lyndon B.C. No 4-0 @3 par dons	2 65@ 6 00
Baldwin set 4-0 1, par dous	3 00@ 5 00
West La Dow cultivateur, W-uy by disco, chacun	60 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac.	4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun	6 25
Planet, Jr., cultivator, wheels cha.	1 00
Brant La Dow cultivateur, chacun	40 00
Universal cultivateur, chacun	22 50
Columbia cultivateur, chacun	33 55
Brown riding cultivateur, chacun	28 50
Brown walking cultivateur, chacun	25 00
Remsco rotary harrows, Nos 1 @3 17 50@25 00	
Golden hinge harrows, 14@50 teeth	7 50@15 00
Pennington side harrows, chacun	2 50
A. B. & Co. side harrows, chacun	2 75
Expanding harrow, 11 teeth, chac.	2 75
Deere's stalk cutter, No 1	30 00
Deere's stalk cutter, No 2	27 25
La Dow disc harrows	28 00
Deere disc harrows, No 1	28 00
Deere disc harrows, No 4	34 00
Hollow ware, skillets and lids	3½
Anvils	10@ 11
Bar iron, basis, par cwt	1 85
Sheet iron, basis, par cwt	2 75
Steel nails, 50@60 basis, keg	1 90
Wire nails, 50@60 basis, keg	2 15
I cent hoes plows, pony x pts list $5 75, less 25 per cent	
I cent hoes plows, A-O x pts list $5 75, less 25 per cent	
I cent hoes plows, B-O x pts list $7 50, less 25 per cent	
I cent hoes plows, C-O x pts list $10 40, less 25 per cent	
I cent hoes plows, D-O x pts list $11 40, less 25 per cent	
A. B. & Co. steel plows, pony x pts, chacun	2 75
A. B. & Co. steel plows, A-O x pts, chacun	3 25
A. B. & Co. steel plows, B-O x pts, chacun	4 00
A. B. & Co. steel plows, C-O x pts chacun	5 00
A. B. & Co. camplows, ½-2-X pony x pts, chacun	1 25
John Deere Plows—	
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list.	
Blue Board series, steel and wood beam, 30 per cent from list.	
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.	
Creole series, steel beams, 25 per cent from list.	
"Ranger" Combined Corn and Cotton Planter without roller, net	10 50@......
Roller, for same, net	1 00@......
Georgia stocks, single	......
Georgia stocks double	1 75
Farmers' pet double stocks	1 75
Rope, sisal, ⅜-inch and over, base	8½
Rope, manila, ⅜-inch and over, base	11½
Rope, cotton, 5-16 and ⅜-inch, base	15
Spades—Ames', A. B. & Co., crescent	5 50@10 00
Shovels—Ames', A. B. & Co., crescent	5 50@10 00
Barb wire, galvanized, par cwt	......@ 3 15
Drop shot, tower, par bag	1 45
Buck shot, par bag	1 70
Dupont powder, small lots	3 00
Cane knives, par doux	3 00
Wheel barrows, par doux	14 50@19 00
Rest coal barrows, chacun	5 00@ 6 00
Allen c. s. meal distributor	60 00@......
Clarke's c. s. meal distributor	65 00@......
Black Oak Stoves, less 50 per cent off list.	
Garland stoves, less 50 per cent off list.	
Pennant stoves, less 50 per cent off list.	
Challenge ice chests and Challenge refrigerators less 30 per cent off list.	

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bœufs — Gras, par livre, gross	3¼@ 3¾
Common to fair	2 @ 2¼
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre	1¾@ 2
2me qualité, par tête	$10 00 @14 00
Vaches communes et vieilles	7 00 @ 9 00
Veaux—1re qualité, par tête	8 00 @ 9 00
2me qualité	5 00 @ 6 00
Yearlings—1e qualité, par tête	8 00 @10 00
2me qualité	6 00 @ 8 00
Porc—Good fat Western, par livre gross	5 @ 5½
Fair Ouachita	4½@ 5
Moutons—Choice, par tête	2 00 @ 3 00
Fair, par tête	1 00 @ 2 00
Vaches laitières— 1re qualité, par tête	30 00 @40 00
2me qualité, par tête	20 00 @30 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 90@125
Bons chevaux de trait	125@150
Chevaux de selle et de voiture	250@400
Mulets pour habitations sucrières	160@180
Mulets, qualité moyenne	140@160
Mulets pour coton	75@110
Mulets communs	40@ 70
Bons mulets de ville	225@250

ASSURANCES.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$136 024 46	
Sur risques maritimes	2,507 35	
Sur risques de rivières	1,961 01	
Total		$137,362 82
Moins,—Primes non acquises		49,130 00
		$88,232 82
Ajouter: Compte d'intérêt	$3,665 26	
Compte de loyer	$7,596 75—	$11,264 01
		$99,646 83
Pertes payées:		
Sur risques de feu	$60,682 79	
Sur risques maritimes	213 56	
Sur risques de rivières	306 38	
Pertes totales	$61,207 73	
Primes rendues	$4,772 72	
Réassurances	2,841 85	
Dépenses	18 820 00	
Taxes	9,199 31	
Honoraires d'avocat	240 00	
Compte de courtage	1,766 11—	37,877 49—98,785 24
		$861 50

La Compagnie possède l'actif suivant:	
Billets recevables	$86,064 44
Billets garantis par hypothèques et collatéraux	17,772 64
Primes en cours de collection	13,373 93
Propriétés foncières	174,497 00
Argent comptant	23,573 56
Consolidés 6 0/0 de ville (valeur du marché)	22,686 00
Actions de banques (valeur du marché)	6,741 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	6,350 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	9,577 00
Actions du La Jockey Club (valeur du marché)	2,700 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,800 00
Bons à primes (valeur du marché)	2,960 00
Avance sur l'habitation Olivier	6,964 31
Librairie et meubles de Bureau	3,000 00
Jugements	200 00
	$900,758 87

L'exposé ci-dessus est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

(Signé): PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de juin 1892.

JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix,	John M. Baldwin
Aristide Hopkins,	W. H. Bodenger,
Jos. A. Shakespeare,	Jayme Marf,
Henry C. Boucher,	Paul Capdevielle,
M. W. Smith,	J. S. Zacharie,
	A. Etiques.

Etat de Situation DE LA

UNION NATIONAL BANK,

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires, le 30 septembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,151,649 69
Surtirages, garantis et non garantis		188,218 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc.		319,297 22
Dû par des agents de réserve approuvés		202,255 11
Dû par d'autres banques nationales		40,665 68
Dû par des banques d'Etat et banquiers		38,991 78
Maisons de banque, meubles et installations		118,500 00
Dépenses courantes et taxes payées		14,615 41
Prime sur les bonds des Etats-Unis		8,500 00
Echanges pour le Comptoir d'Echange	$11,921 40	
Billets d'autres banques	10,138 00	
Papier fractionnel courant, nickels, et sous	200 77	
Espèces	64,101 50	
Billets legal tenders	31,242 00—	339,768 67
Fonds de rédemption avec le trésorier des Etats Unis, 5 pour cent de circulation		2,250 00
Total		$2,473,154 55

PASSIF.

Fonds capital payé		$500,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits non divisés		59,860 33
Billets de banques nationales en circulation		45,000 00
Dividendes non payés		6,017 19
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,082,972 12	
Certificats de demande de dépôt	8,498 00	
Chèques certifiés	180 00	
Dû à d'autres banques nationales	64,694 80	
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers	532,709 91—	1,688,277 03
Notes et billets ré-escomptés		50,000 00
Total		$2,473,154 55

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, A. LABARTHE, Caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le bilan qui précède est vrai, du mieux de ma connaissance et croyance.

A. LABARTHE, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi, ce 5me jour d'octobre, 1892.

N. B. TRIST, Notaire.

Correct—Attesté:
JONAS H. LEVY,
S. CHALARON,
JULES A. BLANC, Directeurs.

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. J. S. LANDRY Agent général pour le Fret et les Passagers.
25 oct—ana et dim

BUVEZ ! ! !

L'eau minérale effervescente de la Source d'Absou.

Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.
30 sept—1 an sam dim

FEUILLETON.

No 12. Commencé le 16 décembre.

Jacques l'Honneur,

—PAR—

Léon Sazie et Georges Grison.

PREMIÈRE PARTIE.

LE CRIME DE LA RUE LAFFITTE

XII

DEVANT LE MORT.

(Suite.)

Mais une fois en présence du cadavre, —à moins d'être une exception surprenante—il ne pourrait rester de la sorte maître de lui.

Malgré tous ses efforts pour se contenir, un mouvement instinctif d'horreur, d'effroi finirait par lui échapper.

Il n'est pas d'assassin qui devant sa victime ne tressaille.

C'est ce frisson, ce trouble révélateur que devait—il qu'une seconde—que guettait M. Jarilot.

Jacques Varlay s'approcha du lit, à son tour, les draps, et bien longuement il regarda le cadavre.

Pas un muscle de sa face n'avait bougé—sa physionomie n'exprimait que le chagrin, la pitié, la douleur.... mais rien de ce qui décelait la peur, rien de ce qu'épiait le chef de la sûreté, ne se manifesta.

Le jeune homme pleurait, sans penser à essuyer ses mains jointes comme dans la prière à ses yeux pour y essuyer les larmes qui coulaient abondantes et tombaient jusque sur l'oreiller où la tête du mort reposait.

Il semblait avoir complètement oublié dans quel but on l'avait amené là.

Tout entier il se livrait à sa douleur profonde, vraie, tel qu'il avait fait —étant enfant—devant le cadavre de son père, mort tragiquement aussi.

M. Jarilot et Savignol s'étaient reculés d'un pas.

Le brigadier interrogea son chef du regard.

—De plus en plus étonnant, répondit M. Jarilot. C'est la première fois que dans ma carrière je vois un fait pareil. J'avoue que je suis tout dérouté.

Mais bien que le cas soit on ne peut plus rare dans les annales judiciaires, il peut arriver ce fait, qui relève des phénomènes psychologiques que la science explique, que la vue de sa victime fascine, hypnotise l'assassin.

Chez le criminel, alors, aucun des mouvements ordinaires n'apparaît tant la trouble est intérieur.

Il reste dans ce cas à la justice une ressource: le réveil—si l'on peut s'exprimer ainsi,—le réveil de l'assassin. Quand on le tire brusquement de cette sorte de torpeur dans laquelle il est plongé sur le moment, il n'est pas maître de lui, il appartient encore tout entier à ce qui l'a ainsi fasciné, endormi et il ne peut pas dissimuler ce qu'il ressent, ce qui se passe en lui. Il se dénonce, se dévoile absolument.

M. Jarilot allait tenter cette épreuve suprême.

Il s'approcha de Jacques Varlay et lui toucha brusquement l'épaule.

—Venez, lui dit-il.

Le jeune homme tourna la tête.

—C'est bien, dit-il doucement sans que sa voix trahît la plus faible émotion... Je vous suis....

Il se pencha alors sur le lit, prit la main qui s'étendait blanche, inerte sur le drap et respectueusement, en se mettant à genoux, il la porta à ses lèvres!...

—Mon cher bienfaiteur, dit-il à voix basse, merci pour tout ce que vous avez fait pour moi! merci du fond du cœur! L'heure est venue de vous montrer ma reconnaissance....Je ne faillirai pas à mon devoir, je vous le jure! Adieu!....

Cette scène inattendue, pathétique, surprit tout le monde au dernier degré. On resta muet, anxieux, regardant le jeune homme à genoux, devant le mort —et personne ne faisait un mouvement ....C'est à peine si l'on osait respirer.

Jacques Varlay se releva et fit un pas vers M. Jarilot, peut-être plus ému que les autres. Dans ses yeux une énergie indomptable brillait, et toute sa figure semblait comme illuminée de courage et de volonté.

—Maintenant, dit-il au chef de la sûreté, d'une voix calme, bien assurée, je suis à vous....mais avant de quitter cette maison, j'ai une grâce à vous demander.

—Je vous l'accorde, répondit M. Jarilot, que désirez-vous?

—Accordez-moi deux minutes d'entretien secret avec M. Maurice Bertin.

—Avec Maurice Bertin? un entretien secret? Dans quel but?...

—C'est probablement M. Maurice qui me remplacera à la caisse. J'ai à lui confier quelques détails qui ne touchent en rien à votre ministère.... Qu'on nous laisse seuls, je vous en prie.... je ne tenterai pas de m'enfuir. Vous n'avez rien à craindre.

—C'est bien, répondit M. Jarilot, il sera fait comme vous le désirez.

Il alla à la porte du petit salon faisant suite à cette chambre, où nous savons que se tenait Mme Bertin, et pria Maurice de venir.

—M. Varlay, lui dit-il, voudrait avoir avec vous un entretien secret.

—Avec moi, pour quelle raison?

—Il vous le dira lui-même....

—Mais...., voulut objecter Maurice.

—Vous ne pouvez lui refuser cet entretien. Je vous engage à le lui accorder.

—C'est bien, monsieur.... veuillez alors nous laisser seuls.

XIII

LACHE!

Quand les agents furent sortis, Maurice Bertin dit vivement à Jacques Varlay:

—Vous avez à me parler, monsieur?

—Oui, monsieur, j'ai à vous parler. Et la conversation que nous allons avoir ne pouvait être tenue que devant le corps de M. Bertin. C'est votre père qui en sera le seul témoin, le seul confident.

—Je vous écoute, monsieur.

—Ce que je vais vous dire est solennel, car notre vie, notre honneur à tous deux va en dépendre. En deux mots, voici:

La caisse qui est confiée à mes soins a été pillée hier soir,—les huit cent mille francs qu'elle contenait ont été dérobés.

Cette caisse est à secret.... Or M. Bertin, vous et moi, seuls, possédons ce secret......

—Et l'on a trouvé votre clef près du coffre.

—Elle y a été déposée exprès.... par celui qui me l'a volée pour ouvrir la caisse.... Vous le saurez de reste.

—Que voulez-vous dire, monsieur?

—Que vous connaissiez le secret de la caisse et qu'hier soir vous aviez besoin d'argent.

—Mais, est-ce que vous oseriez m'accuser du vol?.... s'écria Maurice avec hauteur.

—Laissez-moi achever.... lui dit Jacques Varlay avec calme et un ton d'autorité qui en imposa au fils du banquier.

Maurice le regardait avec inquiétude, ne sachant où le caissier de son père voulait en venir.

Jacques Varlay poursuivit:

—Vous aviez besoin d'argent.... vous êtes venu m'en demander. Je vous en ai refusé ainsi que je devais le faire d'après les instructions de votre père.... Mais vous vouliez de l'argent. Il vous en fallait à toute force.... coûte que coûte. Dût-il arriver un malheur......

—Mais......

—"Dût-il arriver un malheur." Ce sont vos propres paroles. Elles m'ont assez frappé pour que je ne les ai pas oubliées.—A ce moment je mettais justement devant vous, dans la caisse, le dépôt de M. Castillac. Vous avez même le, par-dessus mon épaule, le reçu que j'en délivrais. Vous voyez que tout est encore bien présent à ma mémoire. Vous êtes alors parti, très monté, furieux contre votre père qui encaissait une telle somme et vous refusait "la bagatelle"— c'est votre terme encore—de trente mille francs. Vous étiez donc ce soir sans argent?

—C'est vrai; mais quel rapport cela a-t-il avec le vol?

—Le même soir, au bal, vous jouez, et vous perdez! Vous payez une très grosse somme. Avec quel argent?.... Celui du dépôt.

—Mais vous m'accusez de vol!... C'est un vol!....

—Ce serait, le quatrième.......

—Monsieur!.... s'écria Maurice en bondissant jusqu'au jeune homme et le menaçant.

—Le quatrième, fit Jacques Varlay sans se départir de son calme et arrêtant d'un geste l'ardeur du fils du banquier. Vous avez tenu la caisse trois jours avant moi et pendant ces trois jours, on a constaté trois déficits énormes.

—Ah! c'est assez d'insultes......

—Les livres de la maison portent la preuve du fait que je vous rappelle, preuve signée par vous, par M. Bertin votre père, par moi qui vous succédais.

Jacques Varlay s'était redressé.... L'accusé il était devenu accusateur et sous sa parole vibrante, Maurice Bertin avait perdu toute son arrogance.

—A cette époque.... hasarda-t-il pour sa défense.

—A cette époque, acheva Jacques Varlay en lui coupant la parole, comme aujourd'hui, vous aviez perdu au jeu de très grosses sommes. Vous aviez besoin d'argent...... Il vous en fallait coûte que coûte, "dût-il arriver un malheur......" Comme aujourd'hui vous en avez trouvé!.... seulement au vol cette fois-ci un crime plus grand, plus terrible vient s'ajouter. M. Bertin votre père a été assassiné.

—Et vous m'accusez, moi, d'avoir tué mon père!.... Mais c'est une infamie!....

—L'infamie serait bien plus grande encore si vous me laissiez accuser, moi; si vous me laissiez arrêter, condamner quand vous savez bien que je suis innocent.

—Mais tout prouve que vous êtes le coupable.

—Tout prouve, c'est possible.... mais en réalité le voleur, c'est vous!.... mais l'assassin c'est vous!....

—Ah! monsieur, cessez...... cessez, vous êtes fou.... C'est pour vous disculper que vous tenez un pareil langage!.... Vous êtes un misérable! ou vous êtes un fou!

—Je ne suis ni l'un ni l'autre.... et si je tiens ce langage c'est que nous sommes seuls ici.... que personne ne peut nous entendre.... car en public je parle autrement, vous le savez.... et j'ai une tout autre conduite. Et voici ce qui va résulter de mon silence.... Je suis innocent.... mais je vais être condamné.... et ce sera légal: n'a-t-on pas toutes les preuves pour cela? Mais ma condamnation c'est la misère la plus noire pour les miens. Ma mère est malade, aveugle, elle ne vit que grâce aux soins incessants dont nous l'entourons. Le jour où je ne serai plus là, ces soins lui manqueront et ma mère mourra. Et ma sœur sera sans pain, sans soutien dans Paris.... tandis que moi, innocent, je serai en prison, au bagne!....

Cependant je suis résolu à ne rien dire pour ma défense, à ne pas livrer votre nom.... Je suis résolu à tout supporter, tout, en souvenir des bienfaits de votre père et, pour ne pas doubler par la honte la douleur de la famille de mon bienfaiteur.... C'est à vous, monsieur, de voir quelle est la conduite que vous devez suivre. Moi je me tais. Mais si mon silence est plein d'honneur, le vôtre est un crime!......

—Assez, monsieur, ma patience est à bout.... je n'en puis entendre davantage.... Ce que vous me dites est de la pure infamie.

—L'infamie serait plus grande,—je vous l'ai dit,—si, me sachant innocent, vous me laissiez accuser plus longtemps de ce crime odieux.... si vous me laissiez condamner....

—Cela regarde la justice, que voulez-vous que j'y fasse?

—Ce que je veux que vous fassiez? .... —faut-il vous le dire? Mais si vous ne voulez pas que le nom vénéré de votre père soit traîné sur les bancs des criminels, de tribunaux en tribunaux .... si vous redoutez la justice qui attend derrière cette porte l'un de nous deux.... Eh bien.... ayez du cœur, prenez une arme et faites-vous sauter la cervelle!

Jacques Varlay alla décrocher un revolver d'une panoplie.... Il arma le chien.

—Tenez, dit-il, en revenant à Maurice.... il est chargé. Soyez en ce moment digne de votre père!.... Expiez.

—Vous êtes fou!.... balbutia Maurice en repoussant le revolver.

Presqu'en même temps un grand cri retentit derrière la lourde portière qui masquait le petit salon.

Jeanne était là.... cachée derrière cette portière.... Elle avait assisté à toute cette scène. Elle avait tout entendu.

Jacques Varlay jeta vivement sur une table l'arme que Maurice avait refusé de prendre et il se précipita vers Jeanne. Il la reçut heureusement dans ses bras au moment où elle tombait sans connaissance.

Maurice comme abasourdi par ce que Jacques venait de lui dire, par cette arme, par ce qu'il voyait, demeurait immobile, et il laissa le jeune homme prendre sa sœur dans ses bras robustes et la porter doucement jusqu'au fauteuil le plus voisin.

Jacques Varlay revint alors vers Maurice.

—C'est pour elle, lui dit-il en la désignant.... pour elle, entendez-vous, tout ce que je fais.

Mais comme Jeanne évanouie ne pouvait les voir, il prit la main de Maurice et de force l'entraîna près de la table où il avait jeté le revolver.

—Voilà, dit-il en lui montrant l'arme.... s'il vous reste un peu d'honneur!

—Jamais, s'écria Maurice en reculant vivement et s'arrachant à l'étreinte du jeune homme......jamais....je suis innocent!

Jacques Varlay bondit à ce mot.

Hors de lui, les yeux pleins de rage sourde, la lèvre pleine de mépris, il s'approcha de Maurice Bertin qui recula sous son regard.

Tout ce que son cœur avait de dégoût, il le cracha d'un mot à la figure du fils du banquier....

—Lâche!

Maurice, en reculant, s'était approché du lit où gisait son père. Par un mouvement brusque, il laissa apercevoir le cadavre.

Les yeux de Jacques Varlay tombèrent sur cette figure pâle [illegible] dans [illegible] cette [illegible] ses [illegible] les [illegible] elle.

dans une cathédrale les images des saints,—les cierges des religieuses.

Sa colère, sa haine s'effacèrent tout à coup.

Il s'arrêta et de sa voix calme, sérieuse:

—C'est bien, dit-il au jeune homme. Votre père nous juge tous deux là haut. Je ne faillirai pas au surnom qu'il m'a-vait donné. Je sais ce qui me reste à faire.

Vivement il ouvrit toute grande la porte par laquelle les agents étaient sortis.

—Messieurs, dit-il à haute voix.... faites votre devoir. C'est moi qui suis le voleur. C'est moi qui suis l'assassin de M. Bertin!....

XIV

PAUVRE MÈRE.

Jacques finissait à peine de parler que dans le fond de la pièce voisine un grand cri se fit entendre.

—Jacques! Mon fils!......

Et se heurtant à tout le monde, cherchant à passer, se butant aux meubles, voulant courir, une vieille femme aux cheveux tout blancs, sous son voile noir de veuve, se précipita vers la pièce d'où était partie la voix du jeune homme.

—Jacques, mon fils, où es-tu?

Ses bras cherchaient dans le vide.

Elle avait les yeux grands ouverts, des yeux bleus comme ceux de Jacques, —mais des yeux qui ne voyaient plus.

Elle était complètement aveugle.

Ses yeux avaient été les premiers frappés par cette paralysie qui lentement, mais fatalement s'emparait de tout son corps et lui faisait chaque jour faire, avec mille souffrances, un pas de plus vers la tombeau.

—Ma mère! s'était écrié Jacques Varlay en courant à elle.

Mais déjà une fillette de seize ans à peine, toute blonde, toute jolie, même sous les larmes qu'elle répandait, l'avait rejointe.

—Maman, lui dit-elle doucement,—maman, ne crains rien, ma mère.

[illegible] la malheureuse [illegible] les bras de son [illegible] elle.

Avidement, elle l'embrassait dans les cheveux, sur les yeux, sur les joues partout au hasard, où ses lèvres que le cœur seul guidait tombaient.

Elle embrassait son fils à gros baisers, comme font les mamans aux petits enfants.

Les fils ne sont-ils pas toujours petits pour leur mère? Et doucement, elle lui parlait entre chaque baiser.

—Mon fils.... mon Jacques!.... Ils ne t'emmèneront pas, les hommes de justice.... N'est-ce pas, ils ne t'emmèneront pas?

C'était touchant de voir comment ce grand et beau garçon rendait à sa vieille mère ses plus tendres caresses. C'était touchant d'entendre cet homme dire encore de sa voix mâle ce mot des tous petits:

—Maman!

—Et pourquoi m'enlever mon fils? s'écria la mère de Jacques Varlay. Pourquoi? Est-ce que Jacques peut mal faire?.... Est-ce que mon enfant est capable de commettre une action honteuse?.... Coupable, lui?.... Allons donc! Cherchez ailleurs, et laissez-nous partir! Venez, mes enfants.... Venez, quittons cette maison. Viens, Zézette! Viens, Jacques! partons!

On regardait cette scène émouvante, —personne n'osait bouger.....l'émotion gagnait tout le monde. Chacun sentait les larmes du cœur lui monter jusqu'aux yeux.

Jacques Varlay pressait contre sa poitrine sa vieille mère et la tête blonde de sa sœur.

Il jeta les yeux du côté de Maurice Bertin.

—Eh bien? semblait dire son regard. Parlerez-vous enfin...... ou bien laisserez-vous la honte, la misère frapper ces innocents?

Le fils du banquier détourna la tête.

Jacques Varlay comprit que c'était fini. Maurice Bertin ne dirait jamais rien....

Il regarda une dernière fois le cadavre de M. Bertin et Jeanne qui, revenue à elle, assistait muette, anxieuse à cette scène navrante.

Puis il embrassa de nouveau, bien fort, les deux têtes chéries.

(A continuer.)